



Commission de consolidation de la paix

Distr. générale
24 septembre 2007
Français
Original : anglais

Comité d'organisation

Deuxième session

Compte rendu analytique de la 2^e séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 16 juillet 2007, à 10 heures

Président : M. Oshima (Japon)

Sommaire

Adoption de l'ordre du jour

Adoption du rapport annuel de la Commission de la consolidation de la paix

Questions diverses

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

07-42570 (F)



La séance est ouverte à 10 h 15.

Adoption de l'ordre du jour (PBC/2/OC/2)

1. L'ordre du jour est adopté.

Adoption du rapport annuel de la Commission de la consolidation de la paix (PBC/2/OC/L.1)

2. **Le Président** rappelle que le Comité s'est mis d'accord sur le texte du rapport provisoire sur les travaux de la Commission de consolidation de la paix et a décidé que le rapport serait adopté officiellement une fois qu'il serait traduit dans les six langues officielles. Le rapport provisoire a maintenant été traduit et il a été publié sous la cote PBC/2/OC/L.1.

3. Le Président considère que le Comité souhaite adopter le rapport provisoire sur les travaux de la Commission de consolidation de la paix.

4. *Il en est ainsi décidé.*

5. **M. Attiya** (Égypte) dit que sa délégation se réjouit de l'engagement pris par le nouveau Président, lors de la séance précédente du Comité, de poursuivre le processus de configuration par pays et de renforcer les travaux de la Commission sur les questions thématiques. Il faudrait également se pencher sur les questions et les recommandations auxquelles il n'a pas été donné suite et qui figurent dans le rapport et, en particulier sur les points suivants : élaboration de méthodes de travail, y compris la création d'un groupe d'experts chargé d'examiner le règlement intérieur en vigueur, avant la fin de 2007, et la mise au point d'un processus suivant lequel la Commission formulerait des recommandations; promotion des travaux de la Commission pour mieux faire connaître son rôle, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du système des Nations Unies; nécessité de s'assurer que les projets financés par le Fonds pour la consolidation de la paix correspondent aux domaines définis comme prioritaires pour la consolidation de la paix et aient un effet catalyseur sur le terrain, en élaborant des dispositifs appropriés de contrôle et de suivi et en entamant un dialogue sur la révision du mandat du Fonds; et, enfin, nécessité de travailler en étroite concertation avec les organisations régionales et sous-régionales pour s'assurer de leur participation au processus de consolidation de la paix conformément au Chapitre VIII de la Charte.

6. Maintenant que les directives provisoires concernant la participation de la société civile ont été adoptées, une liste de participants potentiels de la société civile aux réunions officielles devrait être préparée et il faudrait aider leurs représentants à fournir les informations requises pour que l'on parvienne à un consensus sur la liste des participants, que ceux-ci participent en personne ou par liaison vidéo. Le Bureau d'appui à la consolidation de la paix devrait établir une base de données suffisamment tôt. Dans ce domaine, il souhaitera peut-être tirer parti de l'expérience du Comité chargé des organisations non gouvernementales et consulter le secrétariat du Comité à cet effet.

Questions diverses

7. **Le Président** informe le Comité que le Bureau d'appui à la consolidation de la paix distribuera sous peu un calendrier mis à jour des séances que tiendra la Commission de juillet à décembre 2007.

La séance est levée à 10 h 25.